



# CTNCI

CHAMBRE TUNISO-NEERLANDAISE  
POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE  
الحجرة التونسية الهولندية للصناعة والتجارة  
TUNESISCH-NEDERLANDSE KAMER  
VAN KOOPHANDEL EN INDUSTRIE

## DOSSIERS

- **TOURISME : DE BELLES PERSPECTIVES D'ESPÉRANCE POUR L'AVENIR DANS LES PAYS EN AFRIQUE ET AU MAGHREB**

Dr Abdou Belgat

- **LÉGISLATION FISCALE ET DÉBAT CONSTITUTIONNEL**

Mr Skander Sallemi

NIEUWSBRIEF – JANVIER 2016

### ACTIVITES

## MISSION AUX PAYS-BAS

Mars 2016

### ACTU

- **L'ARTICLE 13 DE LA CONSTITUTION OU L'APOLOGIE DE L'ABSENT**

Me Badi Ben Mabrouk

- **ANALYSE DU PROJET DE CODE DES INVESTISSEMENTS PRÉSENTÉ À L'ARP : UNE REFORTE PLUS QU'UN NOUVEAU CODE...**

Mr Alexandre Ratle

# CTNCI

## Sommaire

- Activités
- Actualités
- Coopération
- Quelques chiffres
- Entreprises de ce mois
- Salons & Manifestations
- Membership
- Agenda des Foires et Salons
- Bibliothèque à la CTNCI

## Missions/programme d'activités 1ère semestre 2016

### Mission n°1 :

Actions en faveur du Développement des échanges commerciaux entre nos deux pays :

- Prochaine mission aux Pays-Bas : 1ère semaine de Mars
- Prochaine coopération CTNCI/CEPEX
- Prochaine coopération CTNCI/FIPA
- Opérations handicapés 2015-2016
- Coaching et contacts au profit de membres pour interventions utiles

### Mission n°2 :

Supports utiles aux entreprises auprès des Autorités respectives de nos deux pays : (mises en relations, contributions à la résolution de leurs problèmes et coaching lors de contacts avec vis-à-vis Autorités compétentes, Affaires Consulaires, Ambassade des Pays-Bas) prochains déjeuners débats.

### Mission n°3 :

Peser dans le Débat économique et dans les échanges entre les 2 pays en devenant une force de propositions («Think tank»)

### Mission n°4 :

Sensibiliser membres/prospects de notre Chambre à participer effectivement aux grandes manifestations, conférences se tenant en Tunisie et aux Pays-Bas (développer travaux de recherches (internet).

## I. ACTIVITES

### Prochaine mission aux Pays-Bas, Mars 2016

#### 1ère Semaine de Mars :

A l'occasion du Déplacement du Chef du Gouvernement

- Appel à candidatures
  - RDV près ciblés - contacts B2B (préalablement organisés)
- merci noter que préparation et contacts des vis-à-vis néerlandais réclament parfois des délais importants  
Merci nous fournir (au Secrétariat de la Chambre) renseignements suivants si intéressés:

Tél : 71 885 442, Fax : 71 881 870, Email : ctnci@planet.tn

- Nom & Prénom participant : .....
- Société : .....
- Secteur concerné : .....

\*Soutien notre Ambassadeur à la Haye assuré, comme appuis représentants FIPA Benelux et CEPEX, localement.



### Prochaine coopération CEPEX/CTNCI



Excellent entretien, augurant de perspectives de collaboration plus grande (associant davantage aux Pays-Bas, TTPO, représentation du CEPEX à Rotterdam)

\*proposition d'une prochaine réunion élargie CTNCI/CEPEX (pour Programme futur et coopération développée)

### Prochaine coopération FIPA/CTNCI



RDV du Mer 02/12 à 15h00 à notre Siège :

- Echanges très fructueux avec Direction International Marketing Division : (Mr Beligh Ben Soltana, Mme Raja Touil, et Mr Ramzi Gara).
- Assuré excellente coopération déjà existante avec FIPA Benelux

Initiative de nature à enrichir nos liens de travail et de coopération future avec FIPA

\*RDV prochain avec DG FIPA/Président et Secrétaire Général CTNCI et éventuels membres Comité Directeur : Mer 13/01 à 16h00 au Siège de FIPA (à suivre)

#### Programme d'activité FIPA Benelux 2016

Participations éventuelles Secrétaire Général notre Chambre et membres au programme suivant :

A remercier vivement notre ami Mr Mokhtar Chouari, Directeur FIPA Benelux :

-Mission d'affaires et de partenariat belge en Tunisie , en collaboration avec la BECI (date entre fin janvier et début février)

-Tunisian Business Diner le 21 Avril (il s'agit d'un événement annuel dans l'objectif d'entretenir l'image business de la Tunisie )

**-Forum d'affaires Tuniso belge à Gand le 24 Mai en collaboration avec l'Association des Hommes d'Affaires Tunisiens à l'Etranger AHATE . A l'occasion l'AHATE tiendra son 9ème Forum.**

-Un séminaire ICT au mois d'octobre 2016 en collaboration avec l'ICT Business Community de AGORIA.

# PLUS DE MIEUX-ÊTRE POUR NOS HANDICAPÉS DÉFAVORISÉS

## La CTNCI continue à apporter sa contribution : Opérations 2015/2016,

- Huitième conteneur en cours, attendu pour Janvier 2016, livraison suivra.
- Articles prévus : 2 scootmobiles, 65 fauteuils roulants, 18 déambulateurs, 18 chaises toilette, tricycle, qq poussettes, un landau, 2 matelas, vêtements, chaussures, jouets, lunettes.
- Centre l'Unité de Vie à Grombalia a accepté d'héberger une de nos handicapés de Kasserine, suite à sa requête au Ministère des Affaires Sociales (à remercier vivement),
- Inauguration le 03/12/2015 de cette Unité de Vie, par Mr Habib Essid Chef du Gouvernement en compagnie notamment de Mr Ammar Youmbai Ministre des Affaires Sociales et Mr Samir Rouihem, Gouverneur de Nabeul.

(Participation du Secrétaire Général Mr M. Goaid)

\*Ceci après une période de suivi de près d'un mois au Centre de Réadaptation Professionnelle des Handicapés Moteurs et des Accidentés de la Vie à Manouba



## RAPPEL Prochains déjeuners-débats : 2016

Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines : accord antérieur de principe de Mr Zakaria Hamad: Thème : a confirmer (Réponse attendue)

prochains projets 2016: courant 1re trimestre 2016

- AFD - BERD (thèmes et dates à déterminer).

-Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (thème et date à déterminer).

- Ministère du Transport (thème et date à déterminer).

-Ministre du Développement, de l'Investissement et de la

Coopération Internationale (thème et date à déterminer).

- Ministère des Affaires Sociales (thème et date à déterminer).

- Ministère de l'Équipement, l'Habitat et l'Aménagement du Territoire (idem)

- Ministère du Tourisme et de l'Artisanat (thème et date à déterminer).

- Ministère des Technologies de la Communication et de l'Économie Numérique (thème et date à déterminer).

## RAPPEL Commission Ad Hoc «Fiscalité»



\*Réunion prochaine prévue courant Janvier 2016 et ayant pour Thème : « dispositions à mettre en œuvre dans le cadre de la LF 2016 »

Un questionnaire sera adressé par Mr Skander Sallemi (Pdt) aux membres Fondateurs suivants de cette Commission :

Mme Z. Zeleznikova (et ou son représentant), Mr M.Liebster , Me B.Ben Mabrouk et Mr M.Goaid.

## COACHING ET CONTACTS AU PROFIT DE MEMBRES POUR INTERVENTIONS UTILES

STÉS MEMBRES	REQUÊTES	ACTIONS
Sté BUTAGAZ	Auprès de la CNS	Démarches en cours
Sté Lutex	Auprès du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	A la grande satisfaction de notre membre
Sté Heineken/Sonobra	Dossier fiscal : N°1-Décret N° 1768 du 10/11/2015 N°2-Loi de Finance 2016 : travail de la Commission Ad Hoc	A la grande satisfaction de notre membre
Sté CELAMINE	Auprès du Ministère du Développement et de la Coopération Internationale	RDV du 26/11/2015 A la grande satisfaction de notre membre
Audit Conseil & Assistance Cabinet Audit Conseil Fiscal agréé	Auprès de la BCT	Suivi attendu
Sté Karlatex	Assistance auprès d'un partenaire néerlandais à Amsterdam	Feedback attendu
Me Badi Ben Mabrouk	Mise en relation avec Marbrier	Démarches en cours
Me Badi Ben Mabrouk	Auprès de QNB en compagnie d'un prospect parrainé par Me Badi Ben Mabrouk (Mr Abdelwaheb Chaabane)	Démarches en cours

## II. ACTUALITÉS

### Législation fiscale et débat Constitutionnel



Mr. Skander Sallemi  
Conseil Fiscal Agréé  
Membre Comité  
Directeur, CTNCI  
Membre ATTEM

La Constitutionnalité de la Législation Fiscale Tunisienne ne cesse de s'emparer des débats et de l'Actualité. Ce débat reflète l'image d'un processus législatif qui n'a pas encore assimilé le Référentiel Constitutionnel et continue d'opérer avec les mêmes reflexes du bon vieux temps. D'ailleurs, le processus législatif par lequel passe les textes de Loi devient de plus en plus fermé et ce, depuis l'arrivée du Nouveau Gouvernement. Vous

pouvez ne pas entendre parler d'un texte de Loi qu'à partir de son adoption par le Gouvernement et son dépôt à l'ARP. La Loi de Finance 2016 n'a pas échappé à cette règle, même au Conseil National de la Fiscalité censé l'examiner, les membres n'ont pas vu passer le texte.

Le recours à l'Instance Provisoire de Contrôle de la

Constitutionnalité des Lois a abouti au rejet des 5 articles de la Loi de Finance 2016, jugés non conformes à la Constitution. D'ailleurs il est prévu qu'un grand travail de mise en conformité avec la Constitution attend la Législation Fiscale Tunisienne qui s'est enrichie par plusieurs textes jugés non conformes à la Constitution. Parmi ces textes contestés par les investisseurs, se trouvent les dispositions relatives à la restitution du crédit de TVA et d'impôts considérés discriminatoires du fait qu'elles accordent des facilités à une catégorie bien définie d'entreprises et excluent un grand nombre sur la base des critères mis en place tel que l'emplacement géographique des bénéficiaires. Les mêmes textes, introduits par la Loi de Finances empiètent sur le domaine des lois organiques selon l'article 65 de la Constitution.

La réussite de cette initiative ouvrira la voie vers un travail d'évaluation très important qui incombe aux Députés/ Gouvernement/ Société civile.



# TOURISME : DE BELLES PERSPECTIVES D'ESPÉRANCE POUR L'AVENIR DANS LES PAYS EN AFRIQUE ET AU MAGHREB

**Avec 10 % du PIB mondial, le Tourisme est un moteur essentiel du progrès socio-économique**

## **LE TOURISME EST ÉTROITEMENT ET FONDAMENTALEMENT ASSOCIÉ AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PAYS, DES RÉGIONS, DES CONTINENTS**

Depuis des décennies, le Tourisme connaît un essor continu au point de devenir un des secteurs économiques à la croissance la plus rapide et la plus stable du monde.

Les données sur l'évolution des flux touristiques internationaux rassemblées par l'OMT, font état d'une croissance constante et particulièrement forte du Tourisme, avec une prévision de croissance annuelle moyenne de 4 % sur la période comprise entre 1995 / 2020.

Bien entendu, cette croissance n'aura pas le même effet dans les pays récepteurs. Selon l'OMT, le rythme de croissance est estimé à plus de 6 % pour l'Afrique, l'Asie et le Moyen Orient contre 3 à 4 % pour les pays de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

**Ce qu'il faut savoir et retenir : aujourd'hui: le volume d'affaires du secteur touristique égale, voire dépasse celui des industries pétrolières, agroalimentaire ou automobile.**

Désormais, considéré comme un des grands acteurs du Commerce International, le Tourisme représente également une des principales sources de revenus de nombreux pays

en développement ( Maroc, Tunisie, Egypte, Cambodge, Cuba etc..) ou matures ( France, Espagne, Italie, USA etc ..)

**C'est dire le poids que le Tourisme représente pour chacun des Pays.**

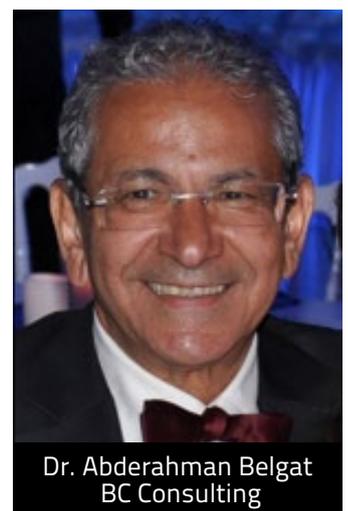
Bien évidemment, cette croissance entraîne un double impact:

- \* La recherche permanente et l'accentuation de la diversification des produits

- \* La concurrence agressive entre les destinations.

**C'est dire la place de l'Innovation et le rôle de l'Esprit de conquête pour chaque Pays**

Faut il incessamment le rappeler, quitte à se répéter : l'expansion générale du Tourisme dans les pays industrialisés et développés, mais aussi dans les pays en voie de développement, présente 2 grands axes positifs,



**Dr. Abderahman Belgat**  
BC Consulting

intrinsèquement liés:

**\* des avantages économiques qualitatifs et quantitatifs, scientifiquement mesurés et mesurables.**

Le Tourisme, c'est 10 % du PIB mondial ( 9,8 % selon le Conseil Mondial du Voyage et du Tourisme ( WTTC ) et pour certains pays émergents, les recettes du tourisme peuvent représenter entre 20 % et 40 % de leur PIB.

Il génère des Investissements importants dans l'économie. Selon la CNUCED , il est estimé à 10 % du montant annuel des Investissements mondiaux. En 2012 par exemple, les investissements du tourisme ont représenté 5 % des investissements mondiaux, soit un total de **765 Milliards de \$ US.**

**\* des créations d'emplois directs et indirects dans de nombreux secteurs qui y sont liés : bâtiments, santé, transports, agriculture, éducation, télécommunications, culture, sports etc...**

Au cours de l'année 2014, selon le rapport de l'OMT, 2,1 Millions d'emplois ont été générés directement par l'industrie touristique, pour un total de 6,1 Millions d'emplois. En 2013 par exemple, l'emploi dans le domaine du tourisme était estimé d'après WTTC à 266 Millions de personnes, soit 6 Millions de plus que 2012.

Même si la majorité de ces emplois sont peu qualifiés, ils constituent toutefois un moyen de lutte contre la pauvreté dans plusieurs pays, notamment dans les pays économiquement faibles ou à faible revenu.

De plus, ces emplois sont parfois un facteur d'intégration pour les populations, particulièrement les femmes et les jeunes dans les pays en voie de développement.

### **CRÉATION D'EMPLOIS ET FORMATION :**

Dans ce contexte, la Formation basique est essentielle pour permettre et offrir à cette population de connaître la progression sociale et bénéficier d'un meilleur mieux vivre.

**Pour votre éclairage :** quelques Indicateurs clés sur l'évolution actuelle et prévisions de ce Secteur régalién ( Source OMT ).

\* Les arrivées de touristes internationaux ont augmenté de 4,3 % en 2014 pour atteindre 1,133 Milliards !!!!

\* Selon l'OMT, la croissance des arrivées de Touristes Internationaux sera pour 2015 supérieure à + 3%

\* Le Tourisme International en 2014 a généré des Recettes d'exportations de 1,500 Milliards de \$ US

**Ces recettes sont inégalement réparties :** les pays européens représentent avec 509 Milliards \$ US : 41 %, ceux d'Asie Pacifique 30 % avec 377 Milliards \$ US; les Amériques 22 % avec 274 Milliards \$ US.

Quant à l'Afrique et le Moyen Orient, leurs recettes sont chiffrées à 36 Milliards \$US pour le premier soit 3 % et 49 Milliards de \$ US pour le second, soit 4 % des Recettes totales.

### **POUR LES GOUVERNANCES :**

Prendre conscience de cette évidente réalité est déjà un Premier combat gagné.

Notre rôle d'Experts est de continuer inlassablement à sensibiliser et à convaincre ces Gouvernances et leurs Donneurs d'Ordre de considérer avec sérieux ce secteur d'activités créateur de richesse et d'emplois en les encourageant humblement à s'y engager durablement.

**Expert International, Vice Président de l'Association Française des Experts & Scientifiques du Tourisme (AFEST), Vice Président de l'Association Mondiale pour la Formation Touristique et Hôtelière, ( AMFORTH ), au moment où les enjeux et défis sont nombreux, difficiles et complexes, notamment en Afrique et tout particulièrement dans cette région du Maghreb qui m'est chère : Tunisie, Algérie, Maroc, Libye, il est de mon devoir d'en faire aujourd'hui une de mes priorités.**

### **POUR L'AFRIQUE,**

en termes de prospective, face à une situation d'urgence qui ne semble susciter aucune réaction d'envergure, le Tourisme est un des facteurs de paix et de prospérité.

D'ici à 2050, la population de l'Afrique pourrait doubler, atteignant 2,4 Milliards de personnes, avant de s'établir à 4 Milliards vers 2100.

Inattendues, ces projections démographiques ont été établies par l'Organisation des Nations Unies ( ONU ) ' 2015 révision of World Population Prospect" <http://esa.un.org/unpd/wpp/> Elles bouleversent les perspectives de développement du continent, en particulier si on les met en rapport avec les chiffres de la croissance économique.

**L'AFRIQUE : Une Chance et une opportunité pour les pays de la zone MAGHREB.**

### **POUR LES PAYS DU MAGHREB,**

avantages par leur positionnement géographique, forts de leurs richesses naturelles et diversifiées, de leurs systèmes





éducatifs fussent ils en majorité faibles, de l'héritage de leur exceptionnel patrimoine culturel, de leur jeunesse avide de connaissance et d'ouverture, le Tourisme avec toutes ses composantes est :

- \* une chance pour l'avenir de ces pays et de leurs peuples,
- \* un relais extraordinaire et incontournable pour ce merveilleux continent qu'est l'Afrique.

### **PRENONS AUJOURD'HUI LE CAS DE LA TUNISIE,**

Face à la description de ces nouveaux et prochains enjeux et défis du futur, la Gouvernance tunisienne doit surpasser, tout en les traitant avec rigueur et professionnalisme, les difficultés conjoncturelles du moment liées notamment à la situation sécuritaire régionale et mondiale .

Les problèmes structurels, frein à tout développement, finiront à terme par être solutionnés. La volonté de création d'une Confédération du Tourisme qui rassemblerait les Fédérations professionnelles pourrait en être une force de travail au service de l'intérêt général.

Le constat établi avec courage et objectivité par Madame la Ministre du Tourisme illustre parfaitement la situation : ' la Tunisie n'a pas réussi à s'adapter aux nouvelles demandes. Elle n'a pas eu la capacité de répondre aux nouveaux besoins. La régression des parts de marché de la destination Tunisie, dans le Tourisme mondial, en témoigne. Nous sommes passés de 0,26 % environ à 0,15 % soit une perte de 30 à 40 % au cours des 20 dernières années. En d'autres termes, nous avons perdu, progressivement, notre positionnement international". ( Source : Réalités / Hebdomadaire Tunisien No 1525 du 19 au 25 /03 / 2015).

Rappel historique : Sous l'impulsion et l'autorité du Pt Habib BOURGUIBA, la Tunisie a été pendant des décennies un

Pays avant gardiste, pionnier et une référence mondiale dans ce secteur du Tourisme.

Elle pourra y retrouver son rang à la seule condition que la plus Haute Autorité de l'Etat s'y implique fortement.

### **SOUTIEN À L'INVESTISSEMENTS :**

Un des chantiers prioritaires de la Gouvernance sera de veiller et de condamner fermement tous ces nouveaux opportunistes qui à travers un système de corruption qui a tendance à se généraliser recherchent à travers ce secteur la spéculation foncière et l'enrichissement facile.

Membre Co-Fondateurs de l'Association des Investisseurs Européens en Tunisie ( AIET), j'observe malheureusement la dégradation de cette situation.

En se dotant d'une Haute Autorité Anti Corruption, présidée et animée par des Personnalités de grandes compétences et d'intégrité, la Tunisie montre le bon chemin

pour rassurer le monde des Investissements et offrir une Image positive dans le monde. Critère fondamental pour séduire et encourager l'investissement.

Pour référence : Pour avoir occupé, durant une longue période ( 2002 à 2013 ) de hautes responsabilités au sein d'un grand groupe mondial, j'ai eu l'opportunité de bien connaître les structures socio-mentales des Investisseurs du Moyen Orient.

Incontestablement et de mon point de vue, une fois la confiance retrouvée par l'existence d'un Etat de droit, la Tunisie redeviendra pour ces investisseurs un pays attractif. Nous les y encourageons.

Avec le Maroc, le meilleur élève de la Région, qui a su fournir les meilleurs efforts pour appréhender et s'adapter aux mutations profondes qu'a connues le tourisme dans le monde , la réussite de la Tunisie que nous espérons tous permettra , dans les meilleures conditions, l'ouverture positive et constructive du Tourisme en Algérie, en Libye, dans les Pays du GCC et en Afrique.



## L'Article 13 de la Constitution : ou l'apologie de l'Absent



Me Badi Ben Mabrouk  
Avocat à la Cour  
Membre Comité  
Directeur, CTNCI  
Président ATTEM

Quel que soit le bilan qu'on fait de la Révolution du 17 Décembre-14 Janvier en Tunisie : mitigé politiquement, négatif économiquement ou socialement, nombreux s'accordent à voir en la Constitution du 27/01/2014, le principal acquis de cette Révolution.

L'accueil réservé à ce texte majeur, fut unanimement satisfait et approuvateur chez la grande majorité des Tunisiens, en témoignent l'importance des débats et des commentaires élogieux émanant des politiciens, des médias et des divers composants de la Société civile.

Un des articles de cette constitution qui a suscité autant de débats enthousiastes que d'acharnement, fut l'article 13, s'insérant dans le chapitre réservé aux principes généraux.

En voici la teneur :

« Article 13 :

Les ressources naturelles appartiennent au Peuple tunisien. L'Etat exerce sa souveraineté sur ces ressources au nom du peuple.

Les contrats d'investissement qui y sont relatifs sont soumis à la Commission spécialisée de l'Assemblée des Représentants du Peuple.

Les conventions conclues, portant sur ces ressources, sont soumises à l'Assemblée pour approbation.»

الفصل 13 :

الثروات الطبيعية ملك للشعب التونسي، تمارس الدولة السيادة عليها باسمه.

تعرض عقود الاستثمار المتعلقة بها على اللجنة المختصة بمجلس نواب الشعب. وتعرض الاتفاقيات التي تبرم في شأنها على المجلس للموافقة.»

Il est bien clair que ce texte confirme la souveraineté des Tunisiens sur leurs ressources naturelles. L'Etat ne serait qu'un véhiculateur de cette souveraineté.

Cette affirmation est loin d'être platonique. Elle est lourde de conséquences sur la répartition des pouvoirs entre l'Exécutif et le Parlement. En effet, la nouvelle Constitution ayant mis en place un pouvoir parlementaire, renvoie à l'Assemblée des Représentants du Peuple l'exercice de cette souveraineté. L'illustration en est donnée directement dans les alinéas 2 et

3 de l'article 13, puisque les contrats et les conventions afférents aux ressources naturelles sont soumis à l'Assemblée et à sa Commission.

Quel rôle est donc dévolu à l'Exécutif, au Gouvernement ?

La Constitution ne s'y attarde pas. Mais c'est certainement un rôle de «gestion» des ressources, de préparation des conventions et des accords qui seront soumis à l'Assemblée. C'est d'ailleurs ce que prévoit l'ensemble des textes régissant les «ressources naturelles», dont notamment le Code des Mines et celui des Hydrocarbures.

Cette (nouvelle) répartition des «tâches» ne fut pas évidente : l'Administration Tunisienne façonnée par plus d'un demi-siècle de centralisation et d'hégémonie de l'Exécutif, et le nouveau Parlement, jaloux de sa nouvelle autorité, mais dépourvu d'expérience et sans sa «Commission spécialisée», ils ont vite eu à se confronter, aux dépens –apparemment– des intérêts du secteur mais, certainement, aux dépens de la valorisation des ressources naturelles du pays.

A ce titre certaines remarques (essentielle) méritent d'être faites :

- Il est impératif de mettre à jour, donc de réviser, aussi bien les textes du Code des Mines que de celui des Hydrocarbures, afin de les mettre en conformité avec les dispositions de l'article 13.

- Dans ce sens, il sera plus que temps de mettre à jour et de dynamiser en particulier,

le Secteur des hydrocarbures : en faisant le bilan des relations/rôles ETAP-CSH-Ministère, en cantonnant l'ETAP à son rôle initial technique/opérateur et en confiant le rôle d'Audit et de Contrôle à une entité administrative indépendante tierce, en redonnant au Ministère son rôle d'arbitre, en actualisant les données techniques, en médiatisant et communiquant sur le secteur, et surtout en publiant les données et les contrats.

- Les Codes devront à la fois clarifier et simplifier les modes de mise en œuvre des § 2 et 3 de l'article 13, en y assortissant des délais. Il faudra aussi préciser si l'Approbation entendue est une approbation de principe ou bien une approbation de contenu,

- Il est impératif de mettre en place «la Commission spécialisée» et de promulguer la Loi y afférente. Cette Loi devra déterminer les critères de sélection des «experts» dont la neutralité, l'intégrité, l'expertise technique et juridique mais surtout la solide connaissance pratique des enjeux économiques et de terrain. Elle déterminera ensuite leur rôle et les moyens dont ils disposeront pour jouer ce rôle.

Il est vital que cette Commission d'experts soit un vecteur pour «les contrats d'investissement» et non une bureaucratie.

Aujourd'hui et à l'aube du 1er anniversaire de la Constitution, la mise en œuvre de l'article 13 suscite de la polémique liée au renouvellement des permis. Elle suscite du remous face au déficit énergétique grandissant que connaît notre pays. Mais ce ne sont que des appréhensions. Les maux du secteur ne proviennent pas



du parlement ! Et encore moins de la Constitution ! Elle sont le résultat d'une accumulation de politiques héritées de la 1ere République, habituées à l'occultisme, au favoritisme et au détournement.

De même que les ressources naturelles de notre pays ne seront pas systématiquement valorisées grâce à une mise en œuvre stricte de l'article 13 !...

C'est plus une politique d'Etat, d'ensemble, dont on a besoin : une stratégie pour les 50 ans à venir : repensant le secteur, les priorités et ambitions énergétiques, fossiles ou non fossiles, renouvelables ou non, repensant les acteurs et les opérateurs, prônant la transparence, l'intérêt de la Nation, et préservant les droits des régions et des futures générations.

# Analyse du projet de Code des Investissements présenté à l'ARP

## UNE REFONTE PLUS QU'UN NOUVEAU CODE



Mr Alexandre Ratle  
Président AIET

Ce Code dans son premier article précise qu'il a pour objectif de promouvoir :

- L'accroissement de la valeur ajoutée, de la compétitivité et du contenu technologique de l'économie nationale à l'échelle régionale et internationale. Ces points sont essentiels pour un investisseur étranger,
- La création des postes d'emploi et l'amélioration de la compétence des ressources humaines,
- La réalisation d'un développement régional inclusif et équilibré,
- La réalisation d'un développement durable

Il ne s'agit en aucun cas d'un texte révolutionnaire, ni d'une véritable réforme profonde mais bien d'une "refonte" de l'ancien Code. La logique des incitations à l'investissement l'emporte sur les choix stratégiques de l'investissement en Tunisie. A titre d'exemple, les dispositions relatives à l'accès à la propriété ne paraissent pas à première vue sensiblement modifiées. De plus, les garanties prévues dans le texte sont celles qu'offrent les conventions internationales auxquelles la Tunisie a adhéré de longue date, sans plus. Cela correspond donc à une mise à jour du texte national par rapport aux traités internationaux signés.

Nous avons le sentiment que pour les deux premiers objectifs affichés dans ce Code, s'il ne détériora pas la situation actuelle, le projet de Code d'Investissement ne permettra pas de l'améliorer.

**Qui ouvre légèrement l'emploi au personnel étranger et facilite les rapports avec l'Administration**

Il y a un léger progrès pour l'emploi des étrangers avec la possibilité d'avoir un personnel d'encadrement étranger de 10 personnes, mais il reste insuffisant par rapport au besoin de nombreux secteurs. Cette volonté de

protéger l'emploi tunisien, se heurte à la possibilité de transfert de technologie et de formations aux standards internationaux via la présence de cadres étrangers. Ce transfert de technologie est pourtant indispensable à la montée en gamme de la production tunisienne. L'interlocuteur unique de l'investisseur est une bonne mesure qui va dans le sens d'une simplification des mesures administratives, tout comme le silence de l'Administration qui passé un délai vaut autorisation.

**Qui enterre la dichotomie Onshore Offshore**

Le plus gros frein aux activités économiques des entreprises européennes (mais aussi tunisiennes) est la forte réglementation des opérations économiques qui, associée à des délais administratifs importants, ralentit les activités des entreprises et fait perdre des opportunités d'affaires, d'investissements, et donc de croissance à la Tunisie. Aujourd'hui ce texte ne

reprend plus la dichotomie entreprise exportatrice versus entreprise onshore qui facilitait les procédures d'import-export pour les sociétés offshores. Ce nouveau Code doit donc être suivi rapidement d'une simplification administrative pour les entreprises (Douane, Banque Centrale, procédures administratives).

De plus, il semblerait que les avantages fiscaux pour les expatriés soient supprimés. La taxation excessive de certains biens de consommation (par exemple les voitures) pourrait être un frein pour faire venir du personnel étranger.

#### Qui reste très flou sur les incitations aux investissements,

Le texte reste flou sur les incitations aux investissements, qui seront déterminées par Décret. Encore une fois si cela permet de s'adapter à une situation particulière à un temps t, il est important que le texte fixe un cadre clair de l'octroi de ces incitations. L'octroi de ces incitations sans texte clair, avec un organisme chargé de les distribuer, donne une image peu transparente du processus d'incitations, et ne va pas dans le sens d'une simplification administrative.

La suppression de la déductibilité d'impôt pour l'investissement nous paraît regrettable car il est utilisé par de nombreuses entreprises, et donne un signe fort de la volonté de l'Etat pour aider l'investissement des entreprises.

#### Et qui finalement laisse les décrets futurs donner une orientation à ce Code.

De plus le texte fait largement appel à des compléments qui devront être apportés par décret, il nous paraît important que les principes essentiels et les orientations que devront suivre les décrets d'application soient inclus dans la Loi. L'introduction de ces principes, si elle entérine l'ouverture

des marchés aujourd'hui fermés aux investisseurs étrangers, changera totalement le texte qui deviendrait alors réellement un nouveau Code des Investissements.

#### EN CONCLUSION

#### Ce Code doit être complété par d'autres réformes

Ce Code reprend les principes des Codes précédents et finalement n'apporte rien de novateur pour les investisseurs. Cependant, il est important de rappeler que ce Code ne sera pas l'élément crucial pour choisir d'investir en Tunisie. L'environnement des affaires, l'ouverture du marché, le rapatriement simple des bénéficiaires, et la sécurité au sens large sont aussi des éléments importants.

Il ne faut pas oublier que les critères internationaux retenus pour mesurer la compétitivité industrielle des pays sont généralement : le salaire moyen de l'industrie, la productivité par salarié, les taux de change et le coût de l'énergie (électricité et gaz naturel). Ces dernières années les salaires ont flambé (ils ne sont que 10% inférieur à la Roumanie), la productivité par salarié s'est effondrée, le taux de change (euro) s'est maintenu et le coût de l'énergie a augmenté de plus de 50%. Les coûts de production de la Tunisie se rapprochent dangereusement des pays de l'Europe de l'Est qui eux sont intégrés à l'Europe, n'ont pas de douane et bénéficient de la réglementation et des facilités administratives européennes.

Rien dans ce texte ne permettra d'améliorer la compétitivité du site Tunisie. Comme nous l'avons déjà évoqué, seule une refonte globale des procédures douanières, du Code des changes, du Code du travail, et des procédures administratives permettrait à la Tunisie de se moderniser et d'atteindre son but, à savoir, la création d'emploi et l'accroissement de la valeur ajoutée, de la compétitivité et du contenu technologique de l'économie nationale à l'échelle régionale et internationale.

## La BIAT, toujours plus proche de vous : 200 Agences au service du client et de l'économie tunisienne



Fidèle à sa stratégie de proximité, la BIAT étend son réseau et renforce sa présence sur le territoire tunisien. Ainsi, avec l'ouverture de l'Agence du Bardo, inaugurée à Tunis le 28 Décembre 2015, la BIAT compte désormais 200 Agences réparties sur l'ensemble du territoire.

Avec 15 agences ouvertes en 2015 et 16 en 2014, la Banque a pour but de servir sa clientèle et lui permettre de bénéficier d'un accompagnement quelle que soit sa localisation. Proximité, service au client, financement de l'économie, investissement dans le développement et l'aménagement du territoire : la BIAT, première banque du pays, confirme son positionnement et son engagement citoyen.

Ci-après les coordonnées de l'agence du Bardo :

- Adresse : Angle Avenue Habib BOUGATFA & Rue Ariha - Bardo II - 2000
- Tel : 31 37 23 15
- Fax : 71 51 84 00
- E-mail : [biatv5@biat.com.tn](mailto:biatv5@biat.com.tn)
- Responsable de l'agence : Mr Mohamed BRAHIM

## Amen Bank lance l'Amen First Bank la banque 100% en ligne et de la carte technologique internationale



Qui permet à une nouvelle clientèle, qui préfère suivre ses comptes exclusivement en ligne et qui est souvent connectée à distance, de réaliser des opérations bancaires en toute sécurité et aussi de bénéficier d'une offre de produits packagée à des tarifs avantageux

Objectif : se positionner comme étant la Banque qui accompagne ses clients à franchir les étapes de leur vie en développant avec eux une relation qui s'inscrit dans le pérennité, en leur offrant une gamme très complète de produits bancaires, avec des tarifs les plus bas du marché

## Projet Loi de Finance 2016 : 5 articles non constitutionnels

L'Instance Provisoire de Contrôle de la Constitutionnalité des Projets de Loi (IPCCPL), a prononcé la non constitutionnalité des articles 46, 59, 60, 64 et 85 de la Loi de Finance 2016.



### III. COOPÉRATION

## UE : Dons de 50 Millions d'euros pour la formation professionnelle et l'efficacité énergétique



Signature de trois dons, accordés par l'UE En présence notamment de MM les Ministres du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale, Yassine Brahim, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Zied Laâdhari et de l'Ambassadeur de l'UE en Tunisie, SE Laura Baeza. Il s'agit de dons d'un montant avoisinant les 50

M€ qui seront consacrés au développement du secteur privé, la formation professionnelle, les énergies vertes et l'efficacité énergétique en Tunisie.

La première Convention est intitulée : Initiative Régionale d'Appui au Développement Economique Durable "IRADA" : 32 M € avec objectif de booster

la compétitivité des entreprises et l'employabilité des citoyens dans les huit régions de Kasserine, Gafsa, Sidi Bouzid, Médenine, Sfax, Gabès, Bizerte et Jendouba.

La deuxième Convention concerne le "Programme d'Appui à la Formation et à l'Insertion Professionnelle" (PAFIP) : 3M € au titre de la Facilité

d'Investissement du Voisinage (FIV) et l'Agence Française de Développement (AFD) (prêt de 24,7 millions d'euros), vient en parfaite complémentarité avec IRADA, fournissant l'appui nécessaire à la mise en œuvre d'une stratégie nationale de réforme du dispositif de la formation professionnelle.

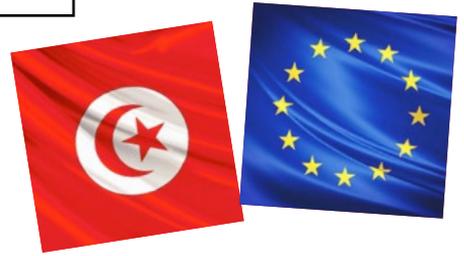
La troisième convention 15 M € est au profit du projet "Sustainable Use of Natural Resources and Energy Finance in Tunisia" (SUNREF).

Ce projet, porté avec des prêts de l'AFD, la BERD et la BEI mettra à la disposition d'Institutions Financières tunisiennes une ligne de crédit de 100 M€, alloués par les trois Institutions Financières Européennes, ligne qui sera ensuite rétrocédée à tout acteur désireux d'investir dans les secteurs du projet. La contribution de l'UE, sous forme d'un don de 15 M€ au titre de la FIV facilite l'accès à cette ligne de crédit.

## L'UE débloque 70 Millions d'euros au profit du secteur touristique en Tunisie

Destinés à soutenir les réformes socio-économiques et le secteur du Tourisme. Ce financement a été accordé dans le cadre de l'Instrument européen de Voisinage pour accompagner les réformes socio-économiques et

sauvegarder la stabilité économique du pays à CT et MT à travers notamment l'amélioration de l'efficacité et la qualité des dépenses publiques dans le contexte budgétaire actuel.



## IV . QUELQUES CHIFFRES



### Augmentation de 17% des investissements étrangers par rapport à l'année 2014

Evaluation des investissements extérieurs 17% des IDE par rapport

\*15% dans les services

\*et de 1% dans le secteur agricole

au même période précédente, indication positif montre clairement que les investisseurs étrangers commencent à avoir confiance dans le site tunisien

Les IDE sont diversifiés à hauteur de 56% dans le secteur d'énergie,

\*28% dans les industries manufacturières,

Les investisseurs ont une visibilité sur la politique économique de la Tunisie même si le Code des Investissements n'est pas encore promulgué, cette politique qui se base essentiellement sur l'encouragement de l'initiative privée, l'ouverture du marché pour le commerce international et les investissements

## V. SALONS & MANIFESTATIONS

### Foire Internationale de Sousse



**Mr Abdelaziz DAHMENI,**  
Président Directeur  
Général



**Mme Zakia Bouslama**  
Sous Directrice

Ce fut la 1ère Foire au cœur du centre et la deuxième en Tunisie. C'est également le plus important événement économique et populaire de la ville de Sousse un événement emblématique de la vie économique locale.

La Foire Internationale de Sousse compte aujourd'hui un nombre de visiteurs annuel (entre 800 000 et 900 000), et un nombre d'exposants (entre 5000 et 6000 exposants) sur un Espace d'exposition de 10 000 m<sup>2</sup> couvert, elle est d'abord un rendez-vous commercial mais c'est aussi un moment convivial. Les affaires et le savoir-vivre ne sont jamais très loin.

La Foire internationale de Sousse est le forum commercial idéal pour amorcer

une coopération efficace entre hommes d'affaire Tunisiens et Etranger.

Dans la perspective d'accentuer son internationalisation, le Président Directeur Général Mr Abdelaziz DAHMENI entend poursuivre et diversifier ses activités de coopération Internationale et consolider sa présence sur la scène internationale.

Les thèmes des salons qui auront lieu en 2016 seront d'envergure internationale seront aussi riches que variés:

**La 3ème Edition du Salon international du livre** qui se tiendra du 11 au 20 mars dont l'objectif est de favoriser la découverte de l'édition d'ici et le développement d'affaires entre professionnels du livre Tunisiens et d'ailleurs.

**La 1ère Edition du Salon du Tourisme** du 24 au 28 Mai organisé au cœur du bassin méditerranéen sera Le salon leader et professionnel du tourisme et des voyages.

**La 2ème Edition du Salon méditerranéen du Bâtiment et des Equipements de Chantiers** du 5 au 8 Octobre 2016 est

le rendez-vous incontournable de tous les spécialistes de la construction, de la rénovation et de l'aménagement de la maison.

**La 2ème Edition du Salon méditerranéen de l'Agro-alimentaire** du 15 au 20 Novembre 2016 est l'événement qui rassemble des milliers de personnes afin de partager ensemble, leur passion dans Ce vaste et moderne édifice qui accueille le Carrefour agro-alimentaire en Tunisie.



**En fait la Foire de Sousse était née le 3 avril 1955 par feu Hedi BOUSLAMA, avant même l'indépendance de la Tunisie**

## Programme des Manifestations Prévues en 2016 au Parc des Expositions du Kram



### JANVIER 2016

#### Salon International de l'Environnement Tunisie 2016

Dates : du 14 au 16 Janvier 2016

Organisateur : Société AMA Business

#### Festival de l'Art de Vivre et du Patrimoine

Dates : du 20 au 24 Janvier 2016

Organisateur : Omega Conseil

Produits d'exposition : Articles de décoration et de cadeaux

### FEVRIER 2016

#### Salon du Meuble de Tunis

Dates : du 5 au 14 Février 2016

Périodicité : Annuelle

Organisateur : Société des Foires Internationales de Tunis (ITF)

Produits d'exposition : Meubles modernes et contemporains, meubles rustiques, meubles en fer forgé [www.salondumeuble.com.tn](http://www.salondumeuble.com.tn)

#### Salon des Matériels et Equipements de BTP

Dates : du 24 au 27 Février 2016

Périodicité : Biennale

Organisateur : Société des Foires Internationales de Tunis (ITF)

Produits d'exposition : Matériels, engins et équipements de chantiers et de BTP [www.btpexpo.com.tn](http://www.btpexpo.com.tn)

## VI. SOCIÉTÉ DU MOIS

## BOUCHAMAQUI A&R INDUSTRIES



BOUCHAMAQUI A&R INDUSTRIES (BI) est l'une des plus importantes Entreprises d'Ingénierie, de Management et de Construction en Afrique du Nord.

Evoluant à partir d'une Entreprise Familiale créée en 1948, BI a bâti une réputation de fiabilité et de qualité dans les secteurs des hydrocarbures, de la pétrochimie, de l'infrastructure



et de l'environnement.

Depuis la réalisation de solutions de transport et de stockage jusqu'à la livraison des projets «clés en main»,

BI développe des compétences de maîtrise d'œuvre et de gestion de projets en environnement sensible.



Particulièrement attentive au respect des normes en matière de Qualité, d'Hygiène, de Sécurité, de Sûreté et de Protection de l'Environnement, BI dispose d'un savoir-faire lui permettant à tout moment de répondre aux exigences les plus contraignantes, au niveau de performances les plus élevés.

Engagée depuis plusieurs années dans une démarche de progrès et d'amélioration continue, élément moteur de son système de management, et mettant les exigences de ses clients au centre de ses préoccupations, BI est certifié depuis juin 2003 par la certification ISO 9001 pour l'ensemble des activités de l'entreprise.

BI dispose de toutes les ressources matérielles nécessaires et compte un personnel expérimenté et hautement qualifié lui permettant d'entreprendre n'importe quel type de travaux afin de répondre aux besoins les

plus spécifiques de ces clients. Chaque membre de l'équipe détient une formation spécialisée et est en mesure de faire preuve d'esprit d'initiative et de compétence dans le cadre de ses fonctions.

Plus que 60 Années d'expérience ont permis à BI de compter à son actif plusieurs centaines de réalisations couvrant toute la panoplie de constructions pétrolières et industrielles telles que :

- Développement des projets clés en main de centre de production
- Le développement des champs pétroliers
- La construction des dépôts de Stockage pétrolier et dérivé
- La compression et le transport du gaz
- Les travaux des lignes Haute Tension souterraines et aériennes.



## VII. MEMBERSHIP

Plus d'informations, nous offrons ici à nos nouveaux membres cet espace pour présenter leurs activités :

### 1. SEEEP

- Activité : Commerciale
- Tel : 71 342 602 , Fax: 71 353 523
- Email : seep@gnet.tn
- Nom du Dirigeant : MM Hédi Ouaz, Aymen Ouaz, Moez Ouaz
- (parrainée par Mr S. Sallemi)

### 2. BUTAGAZ

- Activité : Pétrolière
- Tel : 71 120 642 , Fax: 71 336 679 71 352 075

- Email : M.bouhouche@vivoenergy.com
- Nom du Dirigeant : Mr Mondher Bouhouche
- (parrainée par Mr M. Goaid)

### 3. M.A.P

- Activité : Tourisme & Communication
- Tel : 71 893 215 , Fax: 71 784 013
- Email : direction@tourisminfo.com.tn
- Nom du Dirigeant : Mr Afif Kchouk
- (parrainée par Mr M. Goaid)

## VIII. AGENDA DES FOIRES ET SALONS

### AUX PAYS-BAS

NOM DU SALON	PÉRIODICITÉ	VILLE / LIEU	PROCH. DATE
<b>AIFW - AMSTERDAM INTERNATIONAL FASHION WEEK</b> Salon international de la mode d'Amsterdam	bi-annuel	Amsterdam	08.01 - 18.01 2016
<b>HORECAVA</b> Salon international de l'hôtellerie et de la Restauration	Annuel	Amsterdam	11.01 - 14.01 2016
<b>DE GROENE SECTOR VAKBEURS</b> Semaine verte de Hardenberg. Jardinage et aménagement paysager	annuel	Hardenberg > De Nieuwe Haven	12.01 - 14.01 2016
<b>VAKANTIEBEURS</b> Salon des vacances	annuel	Utrecht	13.01 - 17.01 2016
<b>INTERCLASSICS &amp; TOPMOBIEL</b> Salon international des voitures de collection	annuel	Maastricht > Maastricht Exhibition & Congress Centre - MECC	14.01 - 17.01 2016
<b>BOEKENFESTIJNEN - ROTTERDAM</b> Salon du livre	nc	Rotterdam	28.01 - 31.01 2016
<b>VSK</b> Salon professionnel international du chauffage, de l'ingénierie des sanitaires et de l'air conditionné	ts les deux ans	Utrecht	02.02 - 05.02 2016
<b>CHOCOA TRADE SHOW - AMSTERDAM</b> Salon du Cacao et Festival du chocolat	annuel	Amsterdam > Beurs van Berlage	04.02 - 05.02 2016
<b>ACCESS MBA - AMSTERDAM</b> ACCESS MBA est une campagne de communication spécialement conçue pour mieux informer les étudiants des opportunités de MBA. ACCESS MBA est une série de plus de 50 événements dans le monde	nc	Amsterdam	06.02 - 06.02 2016
<b>24H EXPO - AMSTERDAM</b> Mini exposition professionnelle dédiée aux vins et spiritueux français (*)	nc	Amsterdam	08.02 - 08.02 2016
<b>INTEGRATED SYSTEMS EUROPE</b> Forum international des systèmes audiovisuels et de leur intégration dans l'électronique	annuel	Amsterdam	09.02 - 12.02 2016
<b>ISE (INTEGRATED SYSTEMS EUROPE)</b> Forum international des systèmes audiovisuels et de leur intégration dans l'électronique	annuel	Amsterdam > RAI International Exhibition and Congress Centre	09.02 - 12.02 2016
<b>WORLD'S LEADING WINES AMSTERDAM</b> Rencontres d'affaires pour les plus renommés des importateurs et distributeurs de vins de qualité	nc	Amsterdam	10.02 - 10.02 2016
<b>ART ROTTERDAM</b> Salon international de l'art	annuel	Rotterdam > Van Nelle Fabriek	11.02 - 14.02 2016
<b>HUISHOUDBEURS</b> Salon de la maison et de la décoration	annuel	Amsterdam	20.02 - 28.02 2016
<b>BOEKENFESTIJNEN - NIEUWEGEIN</b> Salon du livre	n.c	Nieuwegein > Beursfabriek	25.02 - 28.02 2016
<b>VISMA</b> Salon international de la pêche sportive	annuel	Rotterdam	04.03 - 06.03 2016
<b>SECOND HOME INTERNATIONAL</b> Salon de la maison secondaire, aux Pays-Bas comme à l'étranger	bi-annuel	Utrecht > Jaarbeurs Utrecht	04.03 - 06.03 2016
<b>VEGGIEWORLD UTRECHT</b> Salon grand public dédié au mode de vie végétalien à Utrecht	n.c	Utrecht	05.03 - 06.03 2016
<b>FESPA DIGITAL</b> Evènement consacré au secteur de l'impression. FESPA est le plus grand évènement consacré au secteur de l'impression. Matériels et consommables dernier cri pour l'impression numérique, la sérigraphie et la décoration industrielle et textile	ts les deux ans	Amsterdam > RAI International Exhibition and Congress Centre	08.03 - 11.03 2016

## EN TUNISIE

NOM DU SALON	PÉRIODICITÉ	VILLE / LIEU	PROCH. DATE
<b>SALON DE L'ENTREPRENARIAT</b> Le Salon de l'Entrepreneuriat est une opportunité de rencontres, d'informations, d'échanges pour accompagner les entrepreneurs et porteurs de projets à développer/créer leurs entreprises à travers un programme d'exposition, rencontres B2B, conférences	annuel	Tunis > UTICA - Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	03.02 - 05.02 2016
<b>SALON DU MEUBLE DE TUNIS</b> Salon du Meuble de Tunis. Le Salon du Meuble de Tunis présente les produits de l'ensemble des branches d'activité du secteur du meuble en Tunisie: les meubles modernes et contemporains, les meubles rustiques et traditionnels et les meubles en fer forgé	annuel	Tunis	05.02 - 14.02 2016
<b>SIB SFAX</b> Salon de l'informatique, de la bureautique, de la communication et du multimédia	annuel	Sfax > Parc des expositions de Sfax	11.02 - 14.02 2016

## BIBLIOTHÈQUE DE LA CTNCI

Sont à votre disposition, revues de presse et périodiques mensuels édités en Tunisie :

- **Le Courrier de l'Industrie** N° 129-Septembre 2015 (l'APII)
- **Bulletin économique** N° 68 Oct 2015 CCIS
- **Réalités** : N° 1550-1551-1552
- **Eco Journal** : N° 298-299-300
- **Jeune Afrique**: N° 2839 -1840-1841

# Au Revoir



*Mme Zuzana Zeleznikova, DG SONOBRA Group/HEINEKEIN nous quitte, après un séjour de plus de cinq ans parmi nous, appelée à rejoindre son nouveau poste à Prague, République Tchèque.*

*Que nos vœux de santé, de bonheur en famille et de succès dans sa prochaine mission l'accompagnent.*

*Nous lui remercions reconnaissants pour son soutien aux travaux de notre Chambre au sein de notre Comité Directeur, où sa gentillesse et sa perspicacité en particulier, ont été d'un précieux concours*

*Nous l'assurons de poursuivre nos relations exemplaires existantes, de bonne coopération avec son successeur attendu.*

*Gelukkig Nieuwjaar*

*Bonne année*

عام سعيد

2016

*Happy  
New  
Year*

*Frohes Neues Jahr*

*Felice Anno Nuovo*



*Toute l'Equipe de la CTNCI  
vous souhaite une bonne  
et heureuse année 2016.*

*Mongi Goaid  
Secrétaire Général  
04/01/2016*